

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 juin 2016 à 18 heures

Le 13 juin deux mil seize à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 08/06/16		Présents : BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel,
Membres en exercice :	15	HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARCHOIS Fabrice,
Membres présents :	13	MARTIN Aline, PERRET Didier, QUATREMERE Gilles,
Nombre de votants :	15	RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, STABLO Marielle, TONKENS Gerben.

Absent(e)s : AUDINOS Maryvonne, VICENTE Georges

Pouvoir(s) : AUDINOS Maryvonne à HILAIRE Valérie, VICENTE Georges à CONSTANT Michel

Secrétaire de Séance : HILAIRE Valérie

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :

Après discussion et délibération, le compte rendu du 4 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Demande de prêt CRCA Sud Rhône Alpes : Monsieur le Maire informe que la délibération prise lors du précédent conseil doit être complétée pour être conforme aux critères de l'organisme prêteur ce que valide l'assemblée.

Régularisation cession de terrain Mme Collaudin : Monsieur le Maire informe que 134 m², issus de la parcelle AM94 constituent l'assiette d'un chemin communal qu'il convient de réintégrer dans le domaine communal. Il propose à l'assemblée qui l'accepte que cette régularisation soit faite par acte administratif entre la commune et la nouvelle propriétaire.

Convention de participation financière pour transport scolaire : Monsieur le Maire cède la parole à Mme Valérie HILAIRE qui rappelle l'historique du dossier et donne lecture de la convention de participation avec la CAPCA. Le conseil valide la convention et prend acte de la mise en place du service de ramassage scolaire pour 3 ans à destination de Privas pour les élèves scolarisés à B. de Ventadour dont le coût, supporté par le budget communal s'élève à 3 182.50 € HT pour et précise que la participation des familles sera de 90 euros.

Règlement de la garderie et tarifs de la cantine : Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui propose d'apporter des modifications au règlement de la garderie et d'augmenter les tarifs de la cantine inchangés depuis 2012. Le conseil valide le nouveau règlement et les nouveaux tarifs portant le prix du repas à 3.20 € pour les abonnés et à 5.50 € pour les extérieurs.

Création de poste d'adjoint administratif à temps non complet : Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il propose au Conseil Municipal de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet à raison de 25 heures 25 par semaine sur l'année civile pour : accueil, gestion agence postale communale, secrétariat.

Il précise que compte tenu des difficultés rencontrées dans la gestion de l'accueil du public à l'agence postale communale et au secrétariat de mairie, il convient de renforcer les effectifs.

Il souligne que la commune ne dispose pas de suffisamment d'éléments de la part de La Poste pour qu'il soit procédé à un recrutement statutaire. Compte tenu de ce manque d'informations sur la pérennité de ce poste sur plusieurs années, et considérant que l'ouverture et la fermeture de l'agence postale relèvent d'une décision de la Poste, Monsieur le Maire souhaite que cet emploi soit pourvu en application de l'article 3-3 5°.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet :

Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants présents, en garderie

périscolaire, il convient de renforcer les effectifs.

Il propose au conseil Municipal de créer un emploi d'Adjoint d'animation des Écoles Maternelles à temps non complet à raison de 7 heures 10 par semaine annualisées sur l'année scolaire pour :

- Garderie périscolaire
- Restauration scolaire

Le Maire informe que ne disposant pas de suffisamment d'éléments relatifs à la pérennité de ce poste, et considérant que l'ouverture et la fermeture de classes relèvent d'une décision de l'inspection académique, il convient d'être vigilant sur les modalités de recrutement. Il propose que cet emploi soit pourvu en application de l'article 3-3 5° de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,

Création d'un poste d'adjoint technique :

Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il informe que ne disposant pas de suffisamment d'éléments relatifs à la pérennité de ce poste, et considérant que l'ouverture et la fermeture de classes relèvent d'une décision de l'inspection académique, il convient d'être vigilant sur les modalités de recrutement. Il propose que cet emploi soit pourvu en application de l'article 3-3 5° de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984.

Il propose au conseil Municipal de créer un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 13.50 heures par semaine annualisées sur l'année scolaire pour :

- Garderie périscolaire du soir
- Entretien de l'école élémentaire

Il informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants présents, en garderie périscolaire, ainsi que la nécessité de procéder au ménage de l'école élémentaire, il convient de renforcer les effectifs.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, unanime, décide :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Création d'un poste d'adjoint technique :

Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il informe que ne disposant pas de suffisamment d'éléments relatifs à la pérennité de ce poste, et considérant que l'ouverture et la fermeture de classes relèvent d'une décision de l'inspection académique, il convient d'être vigilant sur les modalités de recrutement. Il propose que cet emploi soit pourvu en application de l'article 3-3 5° de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984.

Le Maire propose au conseil Municipal de créer un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 7.84 heures par semaine annualisées sur l'année scolaire pour :

- Aide à la cantine

Monsieur CONSTANT Michel informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants présents, en garderie périscolaire, ainsi que la nécessité de procéder au ménage de l'école élémentaire, il convient de renforcer les effectifs.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, unanime, décide :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Création d'un poste d'ATSEM de 27h20 : Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Michel CONSTANT qui expose que le contrat d'un ATSEM arrive à son terme. Le conseil, après délibération accepte à l'unanimité de le reconduire.

Suppression d'un poste d'ATSEM de 27h20 et création de 2 postes à temps non complet : Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui expose que par nécessité de service et suite à une demande de temps partiel formulée par un agent il convient de supprimer un poste d'ATSEM de 27h20 afin de créer 1 poste de 17h47 et un second de 18h45, proposition validée par l'assemblée.

Subventions 2016 : Monsieur le Maire cède la parole à M. Luc CHAMP qui présente les dossiers de demande de subvention. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'allouer les montants suivants :

- Amicale Laïque : 9 475 € dont 4 500 € dédiés aux transports
- Amicale Sport Boules : 500 €
- FJEP : 1 800 €
- La Prévention routière : 150 €

- La Flaviacoise : 1 500 €
- Olympic Sportif Vallée de l'Ouvèze : 2 000 €
- FNACA : 270 €
- Mémoires et patrimoines : 500 €

Concernant la demande formulée par la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), l'assemblée décide d'aménager l'aire de jeux de Changeat avec un équipement destiné aux plus petits.

CAPCA – approbation rapport de la CLECT : Suite à la présentation du rapport de la CLECT en date du 20 avril 2016 concernant les révisions des attributions de compensation de 2015, les membres du conseil valide ledit rapport.

Divers :

- Distribution probable du bulletin municipal les 18 et 19 juin
- Suite à la présentation du dispositif « Participation citoyenne » par le Capitaine LANDRE et à l'adhésion des membres du conseil municipal à ce dispositif, une réunion publique est programmée le 1^{er} juillet à 18h00 salle du conseil.

Dates à retenir :

- Lundi 27 juin : Réunion à 18h00
 - o Compte rendu du PLU
 - o Commissions CAPCA
 suivie **d'un Conseil municipal à 19h00**
- Jeudi 30 juin : Soirée familiale à 19h00 au Gaucher
- Vendredi 1^{er} juillet : Réunion publique à 18h00 en Mairie – présentation du dispositif « participation citoyenne »

La séance est levée à 20h15.
Gérard Béal,
Maire de Flaviac



Valérie HILAIRE,
Secrétaire

